

CHECK-LIST CSS – SILICE CRISTALLINE ALVÉOLAIRE

(QUARTZ)

- ☐ Travaux générant de la SCA (découpe, meulage, perçage, sciage, fraisage...) **réalisés sans eau et sans captage/aspiration efficace à la source**
- ☐ **Nuages de poussières visibles** ou dépôts généralisés non maîtrisés
- ☐ **Nettoyage à sec ou à l'air comprimé** observé
- ☐ **Absence d'organisation de zone** (coactivité directe non protégée)
- ☐ Travailleurs **non informés / non formés** aux risques SCA et aux mesures de prévention

➡ **Action CSS** : conditionner ou suspendre les travaux, notifier formellement l'entreprise et le MO, tracer dans le rapport de coordination.

1. IDENTIFICATION DES RISQUES (CONCEPTION)

- ☐ Activités susceptibles de générer de la SCA clairement identifiées
- ☐ Entreprises et sous-traitants concernés identifiés
- ☐ Phases de chantier concernées intégrées au **PSS**
- ☐ Coactivités à risque identifiées et prises en compte dans le phasage
- ☐ Zones à risque SCA localisées (intérieur / extérieur / locaux confinés)

2. ANALYSE DES RISQUES – OBLIGATION EMPLOYEUR (CONTRÔLE CSS)

- ☐ Analyse des risques **écrite et spécifique SCA** disponible (Exit Kinney)
- ☐ AR réalisée avec le **CP interne niv. I/II ou le SEPPT (Avis CP-MT)**
- ☐ AR conforme aux principes généraux de prévention
- ☐ AR couvre :
 - tâches exposantes
 - travailleurs concernés
 - estimation de l'exposition
 - mesures de prévention techniques, organisationnelles et EPI
- ☐ AR cohérente avec les **méthodes réellement utilisées sur chantier**

➡ **NOK** : signalement écrit du CSS + demande de mise en conformité



Le partage en sécurité

Nicolas Rucquoy
Formateur - Sécurité & prévention
Site internet : www.formateur-rucquoy.be/

La présente check-list n'a pas vocation à être exhaustive.
Elle se concentre sur les points de contrôle essentiels et prioritaires pour le Coordinateur Sécurité-Santé (CSS) dans le cadre de ses missions de coordination et de prévention.
Elle ne dispense pas de la consultation complète de la législation pertinente, ni de l'analyse approfondie des obligations légales applicables à chaque chantier spécifique.

3. SUPPRESSION / SUBSTITUTION À LA SOURCE

☐ Possibilités de suppression ou de substitution analysées et documentées

☐ Choix techniques justifiés :

- matériaux avec faible teneur en quartz
- préfabrication
- éléments pré-découpés
- méthodes humides
- outils à captage intégré

☐ Choix repris dans le PSS et compris par les entreprises

4. MESURAGES DE L'EXPOSITION (SI APPLICABLE)

☐ Stratégie de mesurage définie si nécessaire

☐ Mesures conformes à la **NBN EN 689:2018** (Min. 3 mesurages représentatifs)

☐ Résultats interprétés avec la **VLEP quartz = 0,05 mg/m³**

☐ Résultats intégrés dans l'AR et exploités

☐ À défaut de mesurage : justification technique documentée

5. FORMATION – INFORMATION

☐ Travailleurs exposés formés spécifiquement aux risques SCA

☐ Formation couvrant :

- effets sur la santé
- mesures de prévention
- EPC / EPI
- règles d'hygiène

☐ Instructions écrites disponibles sur site



Le partage en sécurité

Nicolas Rucquoy
Formateur - Sécurité & prévention
Site internet : www.formateur-rucquoy.be/

La présente check-list n'a pas vocation à être exhaustive.

Elle se concentre sur les points de contrôle essentiels et prioritaires pour le Coordinateur Sécurité-Santé (CSS) dans le cadre de ses missions de coordination et de prévention.

Elle ne dispense pas de la consultation complète de la législation pertinente, ni de l'analyse approfondie des obligations légales applicables à chaque chantier spécifique.

6. ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

- ☐ Équipements générant de la SCA identifiés
- ☐ Dispositifs de captage / aspiration opérationnels et entretenus

- ☐ EPC présents, adaptés et dimensionnés
- ☐ EPC utilisés effectivement sur chantier
- ☐ Entretien et contrôles périodiques réalisés
- ☐ Efficacité vérifiée par observation terrain

- ☐ Choix de l'EPI justifié par l'AR
- ☐ Travailleurs formés à l'utilisation correcte
- ☐ Port effectif et correct observé

7. ORGANISATION DU CHANTIER

- ☐ Zones SCA séparées des autres activités lorsque possible
- ☐ Phasage adapté pour limiter la coactivité
- ☐ Dépôts de poussières éliminés régulièrement
- ☐ Nettoyage humide ou aspiration industrielle (HEPA, pas de balayage à sec)
- ☐ Équipements de nettoyage adaptés disponibles
- ☐ Douches suffisantes disponibles ou organisées (CTM)



Le partage en sécurité

Nicolas Ruequoy
Formateur - Sécurité & prévention
Site internet : www.formateur-ruequoy.be/

La présente check-list n'a pas vocation à être exhaustive.

Elle se concentre sur les points de contrôle essentiels et prioritaires pour le Coordinateur Sécurité-Santé (CSS) dans le cadre de ses missions de coordination et de prévention.

Elle ne dispense pas de la consultation complète de la législation pertinente, ni de l'analyse approfondie des obligations légales applicables à chaque chantier spécifique.